

**PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR
Du Samedi 20 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le samedi 20 Janvier 2024 à 10 heures 30, Les membres du comité directeur de La Ligue Corse du Sport Automobile se sont réunis, à la Espace Culturel Charles Rocchi à BIGUGLIA

Sont Présents :

Mmes Cathy BAILE, Stéphanie CACCAVELLI, Mrs José ANDREANI, Laurent BATTAGLINI, Daniel BALDASSARI, Éric BALDRIGHI, Pierre BOI, Antoine CASANOVA, Nicolas D'ULIVO, Christian LECA, Lucien MARSICANO, André ANTONETTI, Francois CAMPANA, Philippe GIOVANNI, Christophe OLIVIERI

Ont Donné pouvoir :

**Francois CAMPANA à, André ANTONETTI
Guy FIORI à Christiana LECA**

Sont absents excusés : Guy FIORI, Francois CAMPANA.

Le président constate, d'après la feuille de présence, que les membres présents et représentés permettent à l'assemblée, régulièrement constituée, de valablement délibérer.

Monsieur Daniel BALDASSARI préside la séance en sa qualité de président.

En conformité avec l'ordre du jour, il a été délibéré sur les questions suivantes :

1. Approbation de l'ordre du jour

Le comité directeur à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le présent ordre du jour. les points 5 et 6 seront abordés conjointement.

2. Approbation du PV du comité directeur du 16 Juin 2023

Le comité directeur à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le P.V du comité directeur du 16 juin 2023.

3. Championnat Ligue Corse 2024

Le Président informe que le championnat Corse 2023 coute environ 9000 Euros soit : 6000 euros de Prix, 3000 euros de coupes.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de solliciter une demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse.

M. Christian Leca se Chargea du dossier de subvention auprès de la CDC

Le Président prend la parole et suggère quelques modifications :

- Les points scratch Moderne, VHC et VHRS, et l'ajout du VMRS

M. Pierre BOI prend la parole et propose de récompenser le 1^{ER} Pilote de chaque groupe FRC1, FRC2, FRGT, FRC3, FRALLYENAT, FRC4.

M. GIOVANNI Philippe prend la parole et propose 50% sur l'engagement lors d'un rallye national (Costa Serena, U Paese Aiaccinu, Ronde De la Giraglia, Corte, E strade vecchie, Mare e Machja et Balagne) par un tirage au sort.

En annexe, vous trouverez le championnat 2024.

À l'unanimité le championnat est approuvé

4. Droits d'engagements 2024

Les organisateurs des cinq Asa s'engagent à ne pas accepter les engagements des concurrents dont les dossiers sont incomplets, y compris les droits d'engagement, conformément à la réglementation FFSA ci-dessous :

3.1.1.4. Tout concurrent qui désire participer au rallye doit adresser au secrétariat du rallye une demande d'engagement (adresse complète, e-mail, n° de téléphone et télécopie, etc.), accompagnée des droits d'engagement, avant la date de clôture des engagements.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement Les droits d'engagement seront entièrement remboursés : ♣ aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ; ♣ au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- ♣ de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- ♣ de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

5. Calendrier 2024 et

6. Inversion des dates Rallye Terre d'Aleria et Aleria Historic

Le Président prend la parole et fait référence au règlement intérieur qui stipule qu'il est nécessaire de respecter un écart d'au moins 3 semaines entre deux épreuves.

Pour faire suite à la demande de L'Asa Restonica un débat s'engage entre M. Campana Jean Président de l'Asa Restonica et organisateur du Terre d'Aleria et M. Giovanni Philippe Organisation sur rallye Fiumorbu

Les deux organisateurs sont parvenus à un accord, Pour 2024 le Fiumorbu se déplace en Octobre pour permettre l'inversion des dates au rallye au Terre d'Aleria, qui est accordée **exceptionnellement pour l'année 2024.**

Pour l'année 2025 le Rallye de Corté se déroulera du 19/09/25 au 21/09/25, le rallye Aléria Historic rallye et Terre Aleria se déroulera dans la même semaine et à sa date initiale (fin mai), tandis que le rallye du Fiumorbu reprendra sa date d'origine (début mai).

La rectification du calendrier pour l'année 2024 est la suivante :

- Rallye Fiumorbo le 4/10/2024 et 5/10/2024
- Rallye terre d'Aleria Championnat Terre le 23/5/2024 au 25/5/2024
- Rallye Aleria Historic du 31/5/2024 au 02/6/2024

Pour rappel : au 31 Mai 2024 le calendrier 2025 devra être validé par le comité.

À l'unanimité le calendrier et l'inversion de date sont approuvés

7. Matériel Saison 2024

La convention avec EUROMAT (location du véhicule gratuitement) est reconduite pour 2024.

8. Règlement Intérieur de la Ligue

M. Pierre BOI et Christian LECA ont été désignés pour présenter un règlement intérieur au comité directeur.

9. Questions diverses

- a) M. CASANOVA Antoine en tant que référent de la sécurité, demande à chaque organisateur que les RTS doivent être envoyés simultanément à la préfecture et aux référents Mme Cathy BAILE pour la corse du sud et M. Antoine CASANOVA pour haute corse.
- b) Le président souligne que des ASA ne sont pas à jour de leur cotisation Ligue 2023, à l'exception des Asa Corsica et Bastiaise et les invite à s'en acquitter.
- c) Le Président fait savoir qu'il a reçu une lettre de M. Cédric SANTINI, Champion de France copilote sur Terre, demande s'il est envisageable d'obtenir un remboursement des frais engagés pour se rendre à Paris et d'assister à la cérémonie de remise de son titre. Après un débat le comité rejette la demande de remboursement.
- d) Les points de Corte ont été réintégrés pour la finale de 2024 à Nice.
- e) M. Pierre BOI informe que L'ASK a été réactivé depuis le 18 décembre 2023, est affilié à la ligue Corse. Par ailleurs, la ligue ne demande aucune cotisation pour 2024.

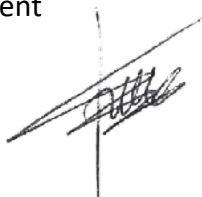
Pour rappel : toutes les demandes des Asa doivent impérativement être envoyées à la ligue qui émettra son avis et transmettra à la FFSA.

Tous les points ayant été abordés, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Daniel BALDASSARI
Le Président



Stéphanie CACCAVELLI
Secrétaire

